

**Valable 1 an**, renouvelable sur simple demande.

Acceptation du dossier selon critères d'attribution au verso.

#### APPARTEMENT DESIRE

Nombre de pièce désiré :

Studio

1 personne

2 pièces

priorité aux couples

3 pièces

couples

Adresse :

Dîme 72

studios et 2 pièces

Verger-Rond 7

2 et 3 pièces

Cadolles 13

2 pièces

#### DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse : Rue et localité :

Date de naissance :

Etat civil :

Nationalité :

Autorisation de séjour, type :

Téléphone(s) :

Numéro AVS :

Année du début des prestations AVS :

Au bénéfice de prestations complémentaires :  oui /  non

Au bénéfice d'un deuxième ou troisième pilier :  oui /  non

Au bénéfice de subsides LAMal :  oui /  non

Fortune, selon dernière taxation fiscale :

Total brut revenu/mois :

Animaux domestiques, types et nombres :  oui /  non

Poursuites  oui /  non

Nom et adresse gérance actuelle :

Motif de la demande :

## CONJOINT/E LE CAS ECHEANT

Nom et prénom :

.....

Adresse : Rue et localité :

.....

Date de naissance :

.....

Etat civil :

.....

Nationalité :

.....

Autorisation de séjour, type :

.....

Téléphone(s) :

.....

Numéro AVS :

.....

Année du début des prestations AVS :

.....

Au bénéfice de prestations complémentaires :  oui /  non

Au bénéfice d'un deuxième ou troisième pilier :  oui /  non

Au bénéfice de subsides LAMal :  oui /  non

Fortune, selon dernière taxation fiscale :

.....

Total brut revenu/mois :

.....

Poursuites

oui /  non

## FRAIS DE DOSSIER

Les frais de plaquettes font l'objet d'une refacturation séparée.

Des frais de renonciation sont facturés par la gérance au candidat lorsque celui-ci, à la date d'expédition des contrats, renonce à la conclusion sans en avoir averti au préalable la régie. En cas de pluralité de candidats, ceux-ci deviennent solidairement responsable du paiement de la créance.

## DECLARATION DE RECONNAISSANCE

Le candidat qui renonce au bail s'engage à le faire par écrit avant l'expédition du contrat. A défaut, il reconnaît par sa signature devoir la somme forfaitaire de CHF 250.- à la gérance à titre de dommages-intérêts. La créance devient exigible dès la réception par le candidat des documents ou dès le dernier jour du délai de garde postal. Tous autres dommages-intérêts demeurent réservés.

Le candidat autorise la gérance à prendre tout renseignement complémentaire.

La présente inscription vaut offre du/des signataires, sans aucune obligation pour le bailleur.

Chaque candidat certifie par sa signature avoir compris et accepté le contenu du formulaire d'inscription. Il/s certifie(nt) l'exactitude des informations inscrites.

Le(s) soussigné(e-s) certifie(nt) l'exactitude des renseignements précités et autorise(nt) la gérance à demander tous renseignements nécessaires auprès des autorités fiscales, notamment revenus effectifs et revenus imposables.

Date :

Signature :

## CRITERES D'ATTRIBUTION

- En âge légal AVS,
- Au bénéfice des prestations AVS;
- De condition modeste (priorité est donnée aux personnes bénéficiant de prestations complémentaires et/ou de subsides pour l'assurance maladie) ;
- Les appartements 2 pièces sont prioritairement destinés aux couples ;
- Les appartements 3 pièces sont exclusivement destinés aux couples ;
- Pour les couples, une seule personne en âge légal AVS et au bénéfice des prestations suffit.

## DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION A UN LOGEMENT **VACANT ET DÉJÀ VISITE**

- Copie de : Pièce(s) d'identité ou autorisation(s) de séjour
- Copie de : Dernière taxation fiscale ;
- Copie de : Assurance ménage RC ;
- Extrait de l'Office des poursuites (pour les deux personnes dans un couple) ;
- Attestation des revenus AVS ;
- Le cas échéant : Attestation des prestations complémentaires (PC) ;
- Le cas échéant : Décision d'attribution de subsides pour l'assurance maladie.